

Gestion des réserves naturelles

Depuis la création de l'association, les Amis du Parc de la Dyle ont eu le souci de créer des réserves naturelles dans le périmètre du parc de la Dyle, toujours en projet.

C'est en 1985 que la première réserve louée à la commune de Grez-Doiceau, entre Florival et Pécrot a vu débarquer une équipe enthousiaste, avec des tronçonneuses, des faux et des râteaux, pour élaguer les saules et faucher la végétation très banale de cette roselière sèche. Depuis lors nous avons élargi notre action et « gérons » plusieurs réserves dans la zone humide de la vallée : au Pré-Saint-Jean, une prairie humide ; la roselière de Beaumont, une belle roselière où poussent plusieurs tourradons de *Carex paniculés*, une prairie à proximité d'une peupleraie, où sont réalisés des relevés botaniques ; l'étang de Pécrot ; la réserve du chemin Hoslet avec sa mare , sa belle roselière et la prairie sèche de Florival, pour laquelle un projet du PCDN prévoit d'y faire pâturer des moutons Soay. Au cours de ces 25 ans d'activités nous totalisons une centaine d'intervention sur le terrain.

Pourquoi intervenir dans des réserves naturelles ? Pourquoi ne pas laisser faire la nature ?

C'est un sujet de débat, certains pensent que si des espèces disparaissent, c'est parce que les conditions nécessaires à leur survie sont perdues pour toutes sortes de raisons, activités humaines, pollution, changements de climat, que des nombreux changements se sont produits sur la terre et que les espèces se sont adaptées ou ont disparu pour être remplacées par d'autres. C'est bien vrai.

Cependant, si au cours de l'évolution, des espèces ont disparu et d'autre les ont remplacées, cela c'est produit sur des périodes de temps très longues, et depuis que l'homme a commencé à élever des troupeaux, à cultiver la terre, il a modifié l'environnement. Ce mouvement c'est amplifié avec l'ère industrielle, la moto traction, l'agrochimie, ce qui a accéléré la disparition d'espèces végétales et animales, la perte de « biodiversité ». Le but des réserves naturelles est donc de protéger, maintenir, reconstituer, au moins en quelques endroits des éléments de cette biodiversité.

Dans nos régions à forte densité humaine, la Nature Vierge n'existe plus depuis longtemps, de nouveaux milieux ont été créés au dépend de la forêt : des cultures, des prairies, des étangs, des milieux ouverts principalement, et des espèces s'y sont installées, développées. Si on laissait évoluer la nature de façon spontanée, tout notre pays se transformerait en forêt. Un bosquet de saules, un buisson de prunelliers évoluent vite en écrans impénétrables, transformant nos précieuses prairies humides ou pelouses calcaires en milieux boisés. Si on veut maintenir ces milieux ouverts, riches en espèces, créés et entretenus jadis par l'homme avec ses troupeaux, il faut intervenir par des travaux de substitution, fauchage, taille, abattage d'arbres, creusement de mares Bataille d'arrière garde, perdue d'avance, dirons les pessimistes, pas certain, disons nous ! Cela dépend des surfaces traitées, du maillage que



celles-ci constituent et qui permet le passage des espèces d'un endroit à l'autre, ce qu'on appelle le « maillage écologique ».

Nos réserves :

L'étude faite par une équipe de permanents du projet de Parc de la Dyle, grâce à la Fondation roi Baudouin, il y a maintenant plus de 20 ans, sert toujours de référence pour justifier l'intérêt de la vallée de la Dyle comme zone naturelle. Elle fut reprise et complétée lors du PCDN de Grez-Doiceau en 1996. Les terrains loués par les Amis du Parc de la Dyle à divers propriétaires publics et privés pour être mis en réserves ont été gérés suivant les recommandations de l'étude. Des travaux effectués régulièrement depuis 1987, ont donné des résultats qui, bien que non suivis d'inventaires systématiques, peuvent être constatés sur le terrain.

Chacune de ces réserves constitue un milieu spécifique, avec une végétation particulière et bien différente, si on la compare aux endroits non gérés qui les entourent. Le résultat est bien visible au printemps lors des premières floraisons de primevères, populages des marais, cardamines des prés et iris jaune. Ces plantes aux jolies fleurs de couleurs ne sont pas les seules à profiter de la mise en lumière due aux fauchages et à l'élimination des plantes plus vigoureuses qui les étouffent. Des relevés botaniques, réalisés au Pré-Saint-Jean, entre autre, ont montré une diversité importante comparée à la banalité environnante des orties, gaillais, ronces et autres

Si nous parcourons la vallée du Nord au Sud nous avons :

Le Pré St Jean, une prairie humide, anciennement prairie de fauche.

Une partie de la surface du terrain loué est fauchée régulièrement deux fois par an depuis 1987, dans le but de reconstituer le pré de fauche avec sa végétation spécifique, qui a une préférence pour la pleine lumière. Parmi ces espèces, beaucoup sont rares ou très rares. Ces plantes attirent des insectes, eux aussi parfois devenus très rares. De petites mares ont été creusées et des drains nivelés. La végétation a évolué et un relevé botanique donne la liste des plantes répertoriées.

La Roselière de Beaumont et les terrains au delà de la Marbaise

Cette roselière qui était plutôt clairsemée est fauchée en moyenne une fois tous les deux ans et a retrouvé une végétation vigoureuse qui peut servir de support pour les nids de Rousserolles verderolles nombreuses dans ce milieu. De grands saules ont été élagués pour être transformés en « têtards », des rejets de saules dans la roselière sont taillés

régulièrement, et des points d'eau creusés pour les batraciens. Des tourradons de *Carex paniculés* y sont apparus ou s'y sont bien développés.

L'étang de Pécrot

Loué par la commune, { l'association des Pêcheurs du Parc de la Dyle, est divisée entre une zone de pêche au nord et la réserve naturelle au sud. La gestion est partagée entre les pêcheurs encadrés par le garde pêche, et les APD. Un « moine » a été installé pour réguler le niveau de l'étang, les berges sont entretenues et protégées de l'érosion au moyen de fascines de saules. Nous y fauchons une petite roselière face au parking, le fossé et les berges de l'étang sont entretenus par les pêcheurs et nous participons, ainsi que le C.R.A.B.E. ¹ de Jodoigne, à des travaux sur l'île dans le but d'étendre la roselière. Depuis plusieurs années la commune a renoncé à son bail de chasse et les oiseaux d'eau y sont en paix. Le Râle d'eau, le Martin pêcheur et même le castor (ou ses traces) y sont observés.

La Mare Hoslet

Située le long de la Marbaise, et du chemin Hoslet à Pécrot. L'étude réalisée par la Fondation Roi Baudouin avait proposé de mettre l'endroit en zone humide en bouchant des drains et donc d'élever le niveau de la nappe phréatique. En 1988, nous y avons donc fait creuser une mare, qui a fait depuis lors l'objet de nombreux travaux de gestion plusieurs fois par an. La qualité biologique de l'endroit s'est ainsi considérablement enrichie, favorisée par un niveau élevé de l'eau. Une végétation diversifiée s'est installée dans la mare, mais une abondance des *Typha* risque de faire disparaître la zone d'eau libre. Nous y procédons à leur fauchage et même à l'arrachage des rhizomes.

Pécrot-Chaussée, roselière sèche

Nous y avons fauché des roseaux et élagué des saules pour les transformer en « têtards ». La possibilité d'y installer des moutons Soay a été envisagée par la Commune dans le cadre du PCDN et reste toujours à l'état de projet.

Si on voit la superficie du fond de la vallée occupée par des prairies amendées, des plantations de clones de peupliers, des friches à la végétation banale, la surface de ces réserves est très réduite. Mais aussi minime soit elle, elle contribue à maintenir la biodiversité dans la région et permet à des espèces végétales et à leur cortège d'insectes, de batraciens, d'oiseaux, de mammifères de s'y reproduire. A ces quelques réserves naturelles

¹ C.R.A.B.E. : « Coopération, Recherche et Animation du Brabant wallon de l'Est. »

entretenu par l'association, il convient d'ajouter d'autres endroits intéressants : le bois de Laurensart et le Bouly, ancien méandre de la Dyle sont devenus des réserves domaniales et sont gérés par la Division Nature et Forêts (DNF) de la Région Wallonne, de même que le marais de Laurensart, propriété privée riche en avifaune.

Les Pêcheurs de la Dyle, plusieurs troupes de scouts, les ouvriers de la Nature en formation au CRABE à Jodoigne et de nombreux bénévoles ont participé à ces écochantiers en été sous le soleil brûlant, en hiver par temps de gel, parfois même sous la neige, toujours avec enthousiasme et dans la bonne humeur.

Un tout grand merci à tous.

Nicole Goetghebeur